

République Française - Département de la Savoie

Arrondissement d'Albertville

Commune d'Aime-la-Plagne
Accuse de leception en préfecture
073-200055762-20230126-DEL2023-010-DE
Date de télétransmission : 01/02/2023
Date de réception préfecture : 01/02/2023

Conseil Municipal du 26 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Votants: 25 Conseillers en exercice: 29 Présents: 22

Présents: Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain

Costerg -Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier

Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

Excusés: Azélie Chenu (pouvoir à Jacques Duc) - Laurent Desbrini (pouvoir à Michel

Genettaz) - Isabelle Gostoli De Lima (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) -

Marie Latapie - Charley Mingeon

Absents: Franck Chenal - Laétitia Rigonnet

Secrétaire de séance : Amélie Viallet

Date de convocation : 20 janvier 2023 Date de publication : 02 février 2023

Délibération n°2023-010 - Aménagement de stationnements sis lieu-dit « la Cudraz » a Granier - acquisition de parcelles appartenant à M. Cyril Prévot cadastrées 126 section I n°509 et 1064

Madame le Maire expose au Conseil municipal le projet d'acquisition des terrains appartenant à Monsieur Cyril PREVOT en vue de l'aménagement de stationnements sis lieu-dit « La Cudraz» à Granier.

Un emplacement réservé (n°4) a été défini lors de l'approbation Plan Local d'Urbanisme de Granier sur les parcelles cadastrées 126 section L n°509, 1064 et 508 pour la réalisation de stationnements.

M. PREVOT est en train d'acquérir diverses parcelles sur la commune de Granier et notamment les parcelles cadastrées 126 section L 509 d'une superficie de 29 m² et 126 section L 1064 d'une superficie de 103 m². Ces parcelles sont incluses dans l'emplacement réservé n° 4 pour la réalisation d'aires de stationnement.

Aussi, la réitération des présentes est conditionnée par l'aboutissement de la procédure d'acquisition de ces biens, actuellement menée par le promettant auprès propriétaires actuels, elle-même conditionnée par la délivrance d'un permis de construire en cours d'instruction sur d'autres biens acquis, auprès des par le promettant.

Sous ces réserves, Monsieur PREVOT Cyril nous a fait part de son accord pour la vente de ces deux parcelles cadastrées 126 section L sous les numéros 509 et 1064 pour une superficie respective de 29 m² et 103 m² au prix de 1 980 euros, soit 15 euros/m².

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

Accusé de réception en préfecture

Accusé de réception en préfecture 073-200055782-20230126-DEL2023-010-DE Date de télétrasmission: 01/02/2023 018-DEL2023-010-DE Date de télétrasmission: 01/02/2023 01/02-DE Date de télétrasmission: 01/02/2023 01/02-DE

 D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition et notamment l'acte notarié.

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier

La secrétaire de séance,

Amélie Viallet